

Nombre de membres en exercice : 11  
Présents : 8  
Absents et excusés : 3  
Procurations : 0  
Votants : 8

**N° 2023 – CA – 13 :**

Les membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale d'Onet-le-Château se sont réunis le lundi 24 avril 2023 à 14 h 00, à l'Hôtel de Ville, sur convocation qui leur a été adressée le 20 avril 2023.

Présidence : Jean-Philippe KEROSLIAN, Président du CCAS.

Présents : Dominique BEC, Marie-Claude BOIDIN, Marie-Thérèse BOULOC, Isabelle COURTIAL, Christine LATAPIE, Sylvain TRIADOU, Françoise VITIELLO.

Absents excusés : Jean-Pierre FLAK, Jeanine MONTEILLET Jean-Luc PAULAT.

Secrétaire de séance : Dominique BEC.

**DECISION MODIFICATIVE 2023 n° 1**  
**Budget CCAS**

*VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L.1612-11,*

*VU la délibération n° 2023-CA-05 du Conseil d'Administration du CCAS du 20 mars 2023 relative à l'adoption du budget primitif 2023 du CCAS,*

ENTENDU que le projet de décision modificative concerne les ajustements des crédits de fonctionnement, à savoir :

- Une notification de subvention de Rodez Agglomération pour l'opération Jeunesse Active de 5 000,00 €, soit 3 000,00 € de plus que la prévision budgétaire au BP 2023 ;
- Un ajustement du chapitre 002 compte tenu des résultats définitifs votés dans la délibération d'affectation du résultat 2022 ;
- Une dépense supplémentaire liée à la formation des agents du CCAS sur le logiciel de gestion de l'action sociale.

Section de Fonctionnement :

**DEPENSES**

Chapitre	Article	Intitulé	Proposition DM 1
011	6184	Versements à des organismes de formation	2 999,50 €
<b>Total des dépenses</b>			<b>2 999,50 €</b>

## RECETTES

Chapitre	Article	Intitulé	Proposition DM 1
002	002	Résultat de fonctionnement reporté	- 0,50 €
74	7475	Subvention Rodez Agglo	3 000,00 €
<b>Total des recettes</b>			<b>2 999,50 €</b>

Cet exposé entendu et après en avoir délibéré, les membres du Conseil d'Administration du CCAS adoptent, à l'unanimité des voix, les modifications ci-dessus exposées au titre de la décision modificative n°1 du budget 2023.

Fait et délibéré à Onet-le-Château les jour, mois et ans susdits  
Pour extrait conforme,

Le Président du C.C.A.S.,

Jean-Philippe KEROSTIAN



La Secrétaire de séance,

Dominique BEC

Certifiée exécutoire par M. le Président

Compte tenu de la transmission en Préfecture le : 28 AVR 2023

Et de la publication le : 28 AVR 2023